

Liberté Égalité Fraternité

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Préfecture de l'Isère, le 01/06/2021

Affaire suivie par : Guillaume Ghelmi Unité départementale de l'Isère

Pôle risques technologiques

Tél. : 04 76 69 34 25 réf. 2021-ls139RT

Courriel: guillaume.ghelmi@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé un contrôle de votre établissement situé sur la commune de Jarrie.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver cijoint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite d'inspection a mis en exergue quatre non-conformités détaillées dans le rapport joint, elle a été également l'occasion de formuler une observation.

Il vous appartient de tenir à disposition de l'inspection des installations classées les éléments justifiant des actions prévues ou engagées pour chaque non-conformité, sous un délai de 3 mois. Votre site est susceptible de faire l'objet d'une contre-visite afin de constater la mise en conformité.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Guillaume Ghelmi

Monsieur le directeur NOVAPEX Plateforme chimique de Roussillon Rue Gaston Monmousseau - CS50032 38556 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex